



Syndicat Mixte des Rivières et Marais d'Aunis

# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020

---



## Sommaire

- Edito.....2
- Le SIEAGH est devenu le SYRIMA.....3
- Fonctionnement et administration.....4
- Les actions.....6
- Les finances.....8
- Vers la transition.....9

## EDITO



La gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) est une compétence confiée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 aux Établissements Publics de Coopération Intercommunale par les lois MAPTAM du 27 janvier 2014 et NOTRe du 7 août 2018. La loi FESNEAU du 30 décembre 2017 a apporté quelques assouplissements notamment en permettant aux Départements et aux Régions de continuer, sous conditions, leurs actions GEMAPI au-delà du 1<sup>er</sup> janvier 2020. Le SIEAGH du Curé a donc dû modifier ses statuts pour devenir syndicat gémapien.

Je tiens à remercier très chaleureusement son ancien Président Monsieur Patrick BLANCHARD et toute son équipe pour le travail accompli et leur investissement pendant 12 ans.

La crise sanitaire avec le confinement du printemps 2020, le report du 2<sup>ème</sup> tour des élections municipales, n'ont pas permis au nouveau Comité Syndical d'être

installé avant septembre 2020. Lors de cette réunion, Joël DULPHY a été élu Président. Celui-ci, souffrant, a vu sa maladie s'aggraver rapidement. Il nous quittait prématurément le 4 décembre 2020. Il avait souhaité garder son mandat municipal afin de présider le SYRIMA et accomplir cette mission qui lui tenait tant à cœur. Après des années comme Vice-Président du SIEAGH, c'était la suite logique de son investissement sur notre territoire du Curé.

Si le Comité Syndical du 3 février 2021 m'a élue Présidente du SYRIMA, je considère cette mission comme un travail collectif avec l'aide des 2 Vice-Présidents Monsieur Marc MAIGNÉ, Monsieur Jérémy BOISSEAU et celle de l'ensemble des délégués de nos 3 collectivités : la Communauté de Communes Aunis Atlantique, la Communauté de Communes Aunis Sud et la Communauté d'Agglomération de La Rochelle.

Cordialement,

**Micheline BERNARD,**

Présidente du **Syndicat Mixte des Rivières et Marais d'Aunis**





# LE SIEAGH DU CURÉ EST DEVENU LE SYRIMA

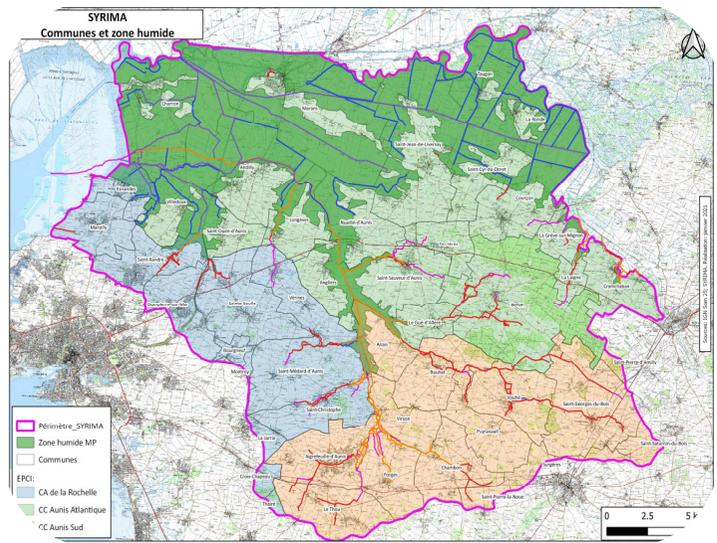
## — Les statuts —

Depuis le 20 mai 2020, le SIEAGH du Curé s'appelle le SYRIMA. Fin 2018 et courant 2019 plusieurs réunions techniques associant élus et services des 3 EPCI constituant le SIEAGH ont abouti à la réécriture de nouveaux statuts. Le Comité Syndical a délibéré favorablement au mois de Décembre 2019 pour la modification statutaire portant également extension de périmètre.



Répondre aux nouveaux enjeux du territoire et à la nouvelle gouvernance territoriale qui s'organisait à l'échelle des bassins versants du territoire.

- 70 000 hectares
- 3 EPCI
- 70 000 habitants



## Quelles sont les différences apportées par les nouveaux statuts ?

	Anciens statuts	Statuts en vigueur
<b>Composition</b>	Historiquement 32 communes puis depuis le 1er janvier 2018 la CDC Aunis Atlantique, la CDC Aunis Sud et la CDA la Rochelle représentent les communes	CDC Aunis Atlantique (20 communes) CDC Aunis Sud (14 communes) CDA La Rochelle (13 communes)
<b>Compétences obligatoires</b>	Mener les études préalables aux travaux Réalisation des travaux de construction d'ouvrage dont les digues fluviales et maritimes, d'aménagement et d'entretien des réseaux hydrauliques Mener des études sur le milieu contribuant à l'amélioration de la connaissance des systèmes hydrauliques	Elaboration des programmes d'actions pluriannuels type CTMA Maitrise d'ouvrage des études de bassins versants, de cours d'eau concourant à mieux comprendre l'état fonctionnel des milieux aquatiques et à établir une stratégie les concernant Animation et concertation correspondant aux compétences de la GEMAPI Maitrise d'ouvrage des actions relevant de la GEMAPI et validées dans le cadre de la contractualisation
<b>Compétences facultatives</b>	Néant	Aménagement d'un bassin hydrographique (ex. barrage de protection, casier de stockage des crues) Entretien et aménagement de cours d'eau, canaux, lacs, plans d'eau (ex. berges, ripisylves et atterrissements) La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines La défense contre les inondations fluviales La lutte collective contre les rongeurs aquatiques nuisibles La lutte contre les espèces végétales envahissant les cours d'eau et voies d'eau L'élaboration, l'animation et le suivi de la Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation (SLGRI)
<b>Comité syndical</b>	64 titulaires (2 par commune) et 64 suppléants	5 titulaires par EPCI, 5 suppléants par EPCI soit au total 15 titulaires et 15 suppléants
<b>Bureau</b>	1 Président, 5 Vice-Présidents, 3 membres	1 Président, 2 Vice-Présidents, 3 membres

## — Le Comité Syndical —

Organe délibérant du SYRIMA, le Comité Syndical se réunit en séance publique environ une fois tous les deux mois, afin de délibérer. Renouvelé à la suite des élections municipales et communautaires de mars et juin 2020, il est composé de 15 délégués.

### Les délégués par EPCI :

#### Communauté de Communes AUNIS ATLANTIQUE (5 sièges)

- M. Sylvain AUGERAUD
- M. Jérémy BOISSEAU
- M. Didier DENIS
- M. Sylvain FAGOT
- M. Philippe NEAU

Suppléants : M. Jérôme DOUHAUD, M. Alain FONTANAUD, M. Julien GIRAUDEAU, Mme Geneviève LAVALADE, M. Régis MICHAUD

#### Communauté de Communes AUNIS SUD (5 sièges)

- Mme Micheline BERNARD
- Mme Marie-Claude BILLEAUD
- M. Louis-Marie COUDRIN
- M. Sébastien GARNAUD
- M. Philippe LACAN

Suppléants : M. Frédéric MOINEAU, M. David PACAUD, M. Vincent PENON, M. Didier QUINCONNEAU, M. Antoine RUBIO

#### Communauté d'Agglomération de LA ROCHELLE (5 sièges)

- M. Philippe CHABRIER
- M. Roger GERVARIS
- M. Marc MAIGNÉ
- Mme Line MÉODE
- M. Didier ROBLIN

Suppléants : Mme Marie-Gabrielle NASSIVET, M. Patrick PHILBERT, Mme Martine RENAUD, Mme Chantal SUBRA, Mme Marie-Céline VERGNOLLE

## — Le Bureau —

Elu par l'ensemble des délégués, le Bureau est composé de 6 membres.

### La Présidente

Micheline BERNARD

*Présidente*

4ème Vice-Présidente à l'Environnement,  
CDC Aunis Sud. Maire de Forges

### Les Vice-Présidents

Marc MAIGNÉ

*1er vice-président (Président par Intérim fin 2020)*

Conseiller délégué à la Gestion des Milieux  
Aquatiques, CDA La Rochelle. Maire de Nieul sur  
Mer

Jérémy BOISSEAU

*2ème vice-président*

6ème vice-président à l'Eau et Action  
environnementale, CDC Aunis Atlantique.  
Maire de Charron

### Les autres membres du Bureau

Philippe NEAU

*Membre du Bureau*

Conseiller communautaire, CDC Aunis  
Atlantique. Maire de Nuillé d'Aunis

Roger GERVAIS

*Membre du Bureau*

3ème vice-président à la stratégie foncière, CDA La  
Rochelle. Maire de Saint-Médard

Marie-Claude BILLEAUD

*Membre du Bureau*

Conseillère municipale à Aigrefeuille d'Aunis,  
CDC Aunis Sud.



## — Retour sur les changements du Comité Syndical en 2020 —

Le Comité Syndical du SIEAGH était composé à l'origine des représentants des 32 Communes membres de son périmètre à raison de 2 délégués titulaires (et autant de suppléants). Le Comité Syndical était donc de 64 membres. Avec la mise en place de la GEMAPI au 1<sup>er</sup> Janvier 2018, les Communautés de Communes se sont substituées aux communes dans la représentation syndicale. Celles-ci ont souhaité conserver les délégués en place.

### COMPOSITION DE 2018 A MAI 2020 (*issue des statuts de 2010 puis de la mise en place de la GEMAPI*)

#### COMITÉ SYNDICAL

Titulaires (64 délégués) : BILLEAUD Marie Claude, DESCAMPS Anne Sophie, GAUTRONNEAU Bruno, GAY Yann, MERCKEL Pierre Yves, GRELIER Bruno, JACQUEMET Jean Jacques, MOINEAU Frédéric, TERRIEN Philippe, LUCAS Cédric, RAMBEAU Antoine, FELIX Marie Laure, DULPHY Joël, GRASSET Alain, BOISSON Jackie, MADEIRA Claude, CHAMARD Jean Claude, BODIN Michel, GABET Raymond, TARDET Daniel, QUINCONNEAU Didier, ROBLIN Benoit, PENON Vincent, COUSSOT François Xavier, BLASZEZYK Thierry, GUERAIN Jean Christophe, BELLOUARD Alain, BOUCARD Christophe, PAPOT Dany, YON Florent, ROCHETEAU Sylvie, LAVALADE Geneviève, BOISSEAU Jérémy, JARNY Jean Claude, GIRAUDEAU Julien, GRIMAUD Myriam, POINOT Jean Pierre, JORIS Guy, BOURIT-PETT Jean, CRETET Jean François, BLANCHARD Patrick, MACAUD Claude, NEAU Philippe, PRAULT Jean Michel, SUIRE Roland, AVRARD François, MICHAUD Régis, PAJOT Eric, LUC Jean, BEGUE Christophe, JAMMET Jean Pierre, RENARD Jean Paul, BLAZY François, GAUTHEY Yves, JOFFREAU Yann, VARELA Anick, LAVALADE Vincent, BESSON Philippe, GERVAIS Roger, TILLAUD Christian, PETITFILS Franck, GARCIA Robert, ROCHEL Gilbert, BOUSSIRON Philippe

Suppléants (64 délégués) : JALAIS Huguette, PELLETIER François, GARNAUD Carole, MOTHU Philippe, GERARD Daniel, FRANCOIS Frédéric, DRAPRON Eric, COURTOIS Jean Paul, ARCHAMBEAU Antoine, METREAU Jacques, CHAUVEAU Pascal, YVENAT Etienne, BRIN Stéphanie, LEBOYER Christian, MORISSET Séverine, BOUTET Martine, DONZEL FONTAINE Anne, GEORGELIN Jean Marc, GRATTET Annie, BARD Sandrine, SAUNIER Luc, DUPONT Cécile, BOURSIER Marion, MADRANGE Thomas, FERRET Bruno, BERTHELOT Philippe, ROBIN Marion, JONVAL Guillaume, MURZEAU Olivier, RAMBEAU Gilles, BAYLE Gérard, PERRIER Vincent, GANNE Daniel, VIVIER Sylvie, AMY MOIE Valérie, LEBRUN Jean, BERTHOMME Suzette, LARELLE Joëlle, CHEVRIER Anthony, BASSEVILLE Thierry, BELLANGER Patrick, VAILLANT Alexandre, LACAN Philippe, AUGÉ Stéphane, BALLANGER Danielle, FENIOUX Marjorie, MOREAU Richard, PILLAUD Thierry, BERNARD Alain, CHEVOLEAU Olivier, RAMOS-DESILES Brigitte, WOLTER Danielle, BAUDON David, LACELLERIE Serge, COLLIN Erwan, NAHMAN Stevens, ARDOUIN Jean Claude, MARIN Josette, REMBERT Sylvie, TARERY Méline, GRIMPRET Christian, COUGNAUD Jean Claude, PENAUD Pascal, TALLEUX Pierre

#### BUREAU

**Président : Patrick BLANCHARD**

Vice-Présidents : Joël DULPHY, François BLAZY, Christophe BOUCARD, Jean-Pierre JAMMET, Jérémy BOISSEAU

Membres : Marie-Claude BILLEAUD, Yves GAUTHEY, Yves GAGNIER

### COMPOSITION DE MAI 2020 JUSQU'AU RENOUVELLEMENT SUITE AUX ELECTIONS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES

#### COMITÉ SYNDICAL

Titulaires (15 délégués) : Patrick BLANCHARD, Jérémy BOISSEAU, Sylvain FAGOT, Philippe NEAU, Jean-Pierre SERVANT, *CDC Aunis Atlantique*. Micheline BERNARD, Marie-Claude BILLEAUD, Joël DULPHY, Bruno GAUTRONNEAU, Bruno GRELIER, *CDC Aunis Sud*. Jean-François FOUNTAINE, Christian PEREZ, *CDA La Rochelle*.

Suppléants (15 délégués) : Jean-Marie BODIN, Martine BOUTET, Maurice DEBEGUE, Dominique LECORGNE, Jean-Michel PRAULT, *CDC Aunis Atlantique*. Thierry BLASZEZYK, François GIRARD, Vincent PENON, Gilles RAMBEAU, Didier QUINCONNEAU, *CDC Aunis Sud*.

Il est à noter que ces élus ne sont jamais réunis compte tenu de la crise sanitaire. Le Comité Syndical n'a donc pas été en mesure de procéder à la constitution d'un nouveau Bureau.

De plus, la CDA n'ayant pas, pendant cette période, formellement désignée de nouveaux membres, a été représentée par son Président et son Vice-Président.





# LES ACTIONS

## — L'opération de baccage —

Le chenal maritime du Curé se situe dans la baie de l'Aiguillon sur les communes d'Esnandes, de Charron, de Villedoux et Marsilly. Ce dernier récupère les exutoires maritimes du canal de la Chaudière au nord et du canal de Villedoux au sud. Ces canaux drainent une large portion de marais desséchés et du bassin versant du Curé.

La dynamique sédimentaire au sein de la zone est étroitement liée au fonctionnement hydrologie des canaux en amont des portes à la mer. Dès que les écoulements d'eau douce sont réduits, voire interrompus, le dépôt de sédiments marins n'est plus remobilisé entraînant un engraissement significatif des chenaux maritimes.

Les travaux d'entretien visent à assurer un fonctionnement hydraulique optimal ce qui constitue un enjeu majeur vis-à-vis de la capacité des marais à écrêter les crues et à permettre un gestion efficace des submersions marines.

Le baccage se déroule en deux étapes. Une première partie consiste en un suivi de la qualité des sédiments par le biais d'analyses. Une option est prévue en cas d'obligation de réitération des analyses suite à des résultats non conformes. La seconde partie prévoit des opérations de désenvasage à l'aide d'un bac à râteau de baccage du canal du Curé, le canal de Villedoux et le canal de la Chaudière.

### LA STRATÉGIE D'ENTRETIEN

Les opérations de baccage sont conditionnées par les coefficients de marées > 80. Les travaux sont réalisés par mer calme, durant la période comprise entre novembre (année n) et février (année n+1).

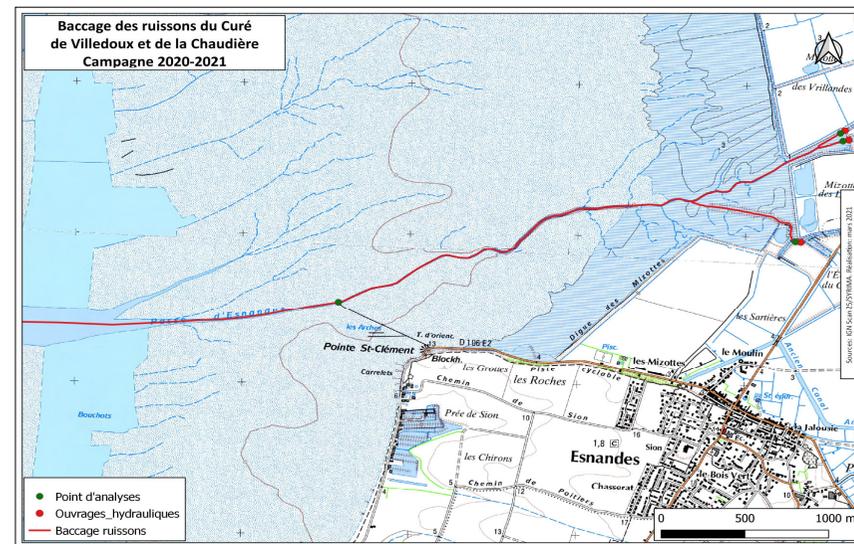
Le coût du baccage pour l'année 2020 est de 48 711.00 €. Cette opération est subventionnée par le Département de la Charente-Maritime à hauteur de 50 %.



Bac à râteau

**Le baccage est une opération reconduite chaque année. Il est indispensable au bon écoulement des eaux provenant du bassin versant.**

**Le volume de vase repoussé en mer est estimé à 80 000 m<sup>3</sup> par an.**



Tronçon	Linéaire de baccage (ml)
Chenal de la Chaudière	200
Chenal du Curé	4 900
Chenal de Villedoux	800

# LES ACTIONS

## — La lutte contre les espèces végétales envahissantes —

Les jussies exotiques, la renouée du Japon, le myriophylle du Brésil, colonisent une partie importante des cours d'eau, canaux et plans d'eau du territoire, les asphyxiant (avec perte de biodiversité), ralentissant le débit et ainsi augmentant l'envasement. Le SYRIMA s'appuie sur différents opérateurs (Entreprise, UNIMA, IIBSN pour la partie Sèvre et marais mouillés).



## — La lutte collective contre les rongeurs aquatiques nuisibles —

Les rongeurs, classés comme nuisibles, occasionnent d'importants dégâts aux réseaux, aux ouvrages hydrauliques, aux voiries et aux cultures.

En plus, ils sont vecteurs de maladies parfois mortelles pour l'homme et l'animal (chien, bétail). Ces maladies déclenchent aussi des avortements sur le bétail.

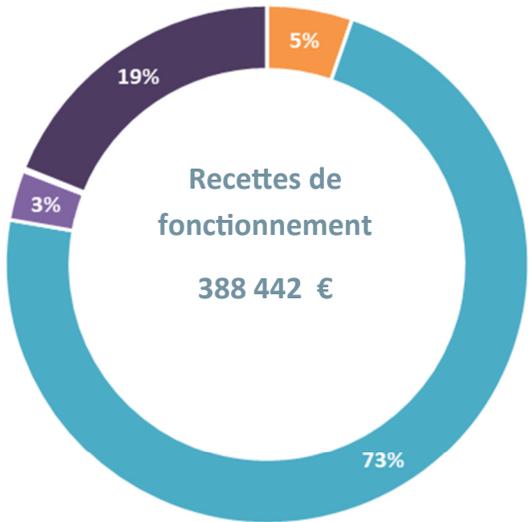
La mission du SYRIMA est de mettre en place une politique de lutte collective sur son périmètre. Le SYRIMA a pour partenaires la FREDON 17\* (ex FDGDON 17), et le Département qui subventionne cette action à hauteur de 30 %.

\*OVS (Organisme à Vocation Sanitaire) qui chaque année mène la lutte collective sur le Département, missionnée par arrêté préfectoral. Elle est en charge de la coordination de cette lutte en faisant appel aux propriétaires privés conventionnés (actions de piégeage), aux ACCA (actions de tir) en complément des actions commanditées par le Syndicat.

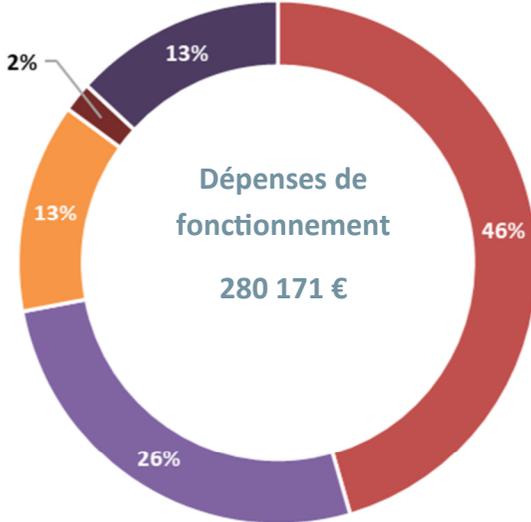


## — Le budget —

Les flux financiers du Syndicat sont retracés à la fin de l'année dans le compte administratif.



- 70 - Produits des services, domaine et ventes diverses
- 74 - Dotations, subventions et participations
- 75 - Autres produits de gestion courante
- 002 - Excédent de fonctionnement reporté



- 011 - Charges à caractère général
- 012 - Charges de personnel et frais assimilés
- 65 - Autres charges de gestion courante
- 66 - Charges financières
- Dépenses d'ordre

Les principales dépenses de charges à caractère général concernent l'opération de baccage et plusieurs études en cours. Il s'agit de l'étude de renouvellement de l'autorisation de baccage, l'amélioration de la continuité piscicole de l'axe Curé et la franchissabilité piscicole de l'ouvrage à la mer aux Portes du Curé.

En 2020, les frais de personnels concernent un technicien de rivières et marais, un agent à la gestion de l'administration générale et un éclusier.

Les recettes du Syndicat sont principalement composées de la participation des membres et des subventions du Département de la Charente-Maritime et de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

Les dépenses d'investissement se sont élevées à 92 223 € (dont 31 000 € de remboursement de capital des emprunts) et les recettes d'investissement à 85 241 €.

## — La clé de répartition —

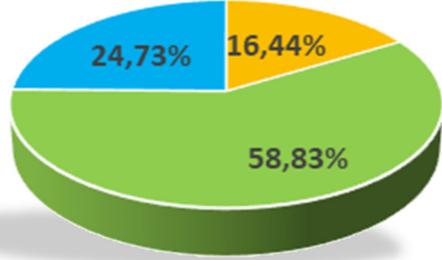
Les EPCI membres participent au budget selon la clé de répartition définie par l'article 18 des statuts (mai 2020) :

Les charges de fonctionnement de la structure et celles d'investissement et de fonctionnement liées aux **compétences obligatoires** sont financées par les cotisations de ses membres calculées de la manière suivante :

Pour moitié au prorata de leur surface incluse dans le bassin versant, pondéré par un coefficient de 2 pour la zone humide du marais poitevin et de 1 pour les autres zones ;

Pour moitié au prorata de la population communale totale ajustée à chaque renouvellement du Comité Syndical, calculée proportionnellement à la surface communale incluse dans le bassin versant.

Soit la répartition finale :



- CDC Aunis Sud
- CDC Aunis Atlantique
- CDA La Rochelle

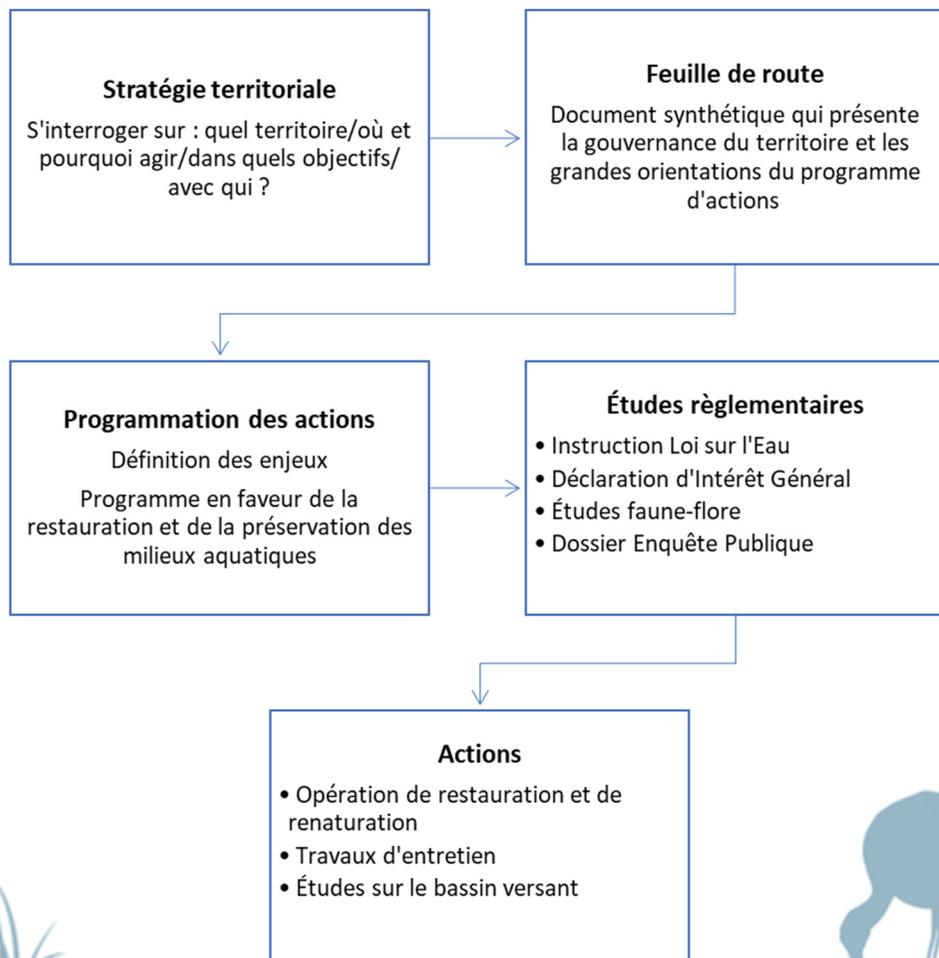
Le financement des **compétences facultatives** est assuré par chaque EPCI concerné au réel de l'exercice de chacune des compétences transférées sur leur territoire.



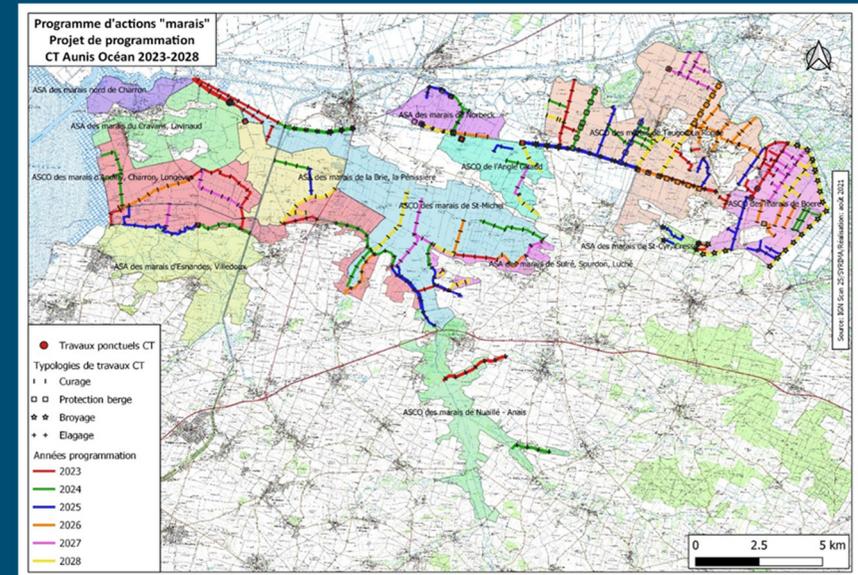
## — Le contrat territorial Aunis Océan —

Le Contrat Territorial (CT) est un outil de programmation pluriannuel proposé par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne dans le cadre de son 11<sup>ème</sup> programme d'intervention. Il s'inscrit dans la continuité du Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA), terminé en 2019 pour le territoire du Nord Aunis.

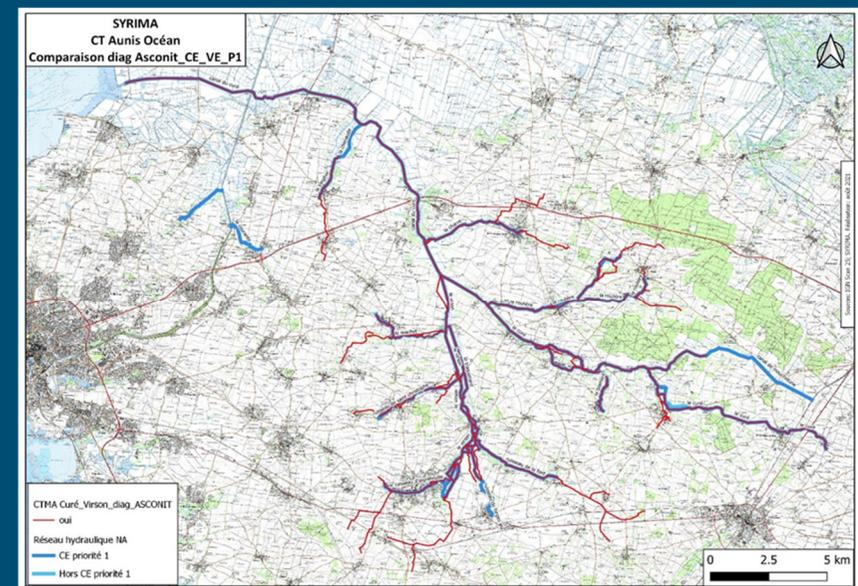
L'élaboration de ce programme est une des compétences obligatoires du SYRIMA. Il permettra au SYRIMA et aux Maîtres d'Ouvrages associés d'intervenir ensuite, dans le cadre de ses compétences facultatives, sur les milieux aquatiques et les zones humides, dans le but d'y mener des travaux visant à améliorer leurs différentes fonctions. Les étapes suivantes vont alors se succéder :



## — Volet marais —



## — Volet cours d'eau —





**SYRIMA**

**1 Ter Rue de la Procession**

**17170 COURCON**

**05.46.01.18.44**

**[contact@syrima.fr](mailto:contact@syrima.fr)**